



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DU CONSEIL AUX COLLECTIVITES
ET DU CONTRÔLE DE LEGALITE

Melun, le **22 NOV. 2011**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
DU 21 OCTOBRE 2011**

Le 21 octobre 2011 à 15 heures, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) légalement convoquée, s'est réunie à la Préfecture sous la présidence de Monsieur Pierre MONZANI, Préfet de Seine-et-Marne.

Étaient conviés :

-en leur qualité de représentants **des 5 communes les plus peuplées du département :**

| | | | |
|-----------------------|----------|-------------------|---------|
| M. COPÉ Jean-François | Maire de | MEAUX | Excusé |
| Mme DELESSARD Monique | Maire de | PONTAULTCOMBAULT | Excusée |
| M. MILLET Gérard | Maire de | MELUN | |
| M. MOUTON Jean-Louis | Maire de | SAVIGNY-LE-TEMPLE | Excusé |

-en leur qualité de représentants **des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département :**

| | | | |
|-----------------------|----------|--------------------|--|
| M. DERVIN José | Maire de | LA TRÉTOIRE | |
| M. DROUHIN Jacques | Maire de | FLAGY | |
| M. DURAND Jean-Louis | Maire de | MARCHÉMORET | |
| M. GENIES Jean-Claude | Maire de | GRESSY | |
| M. de HAUT Paul-Noël | Maire de | SIGY | |
| M. JAMET Claude | Maire de | BAGNEAUX-SUR-LOING | |
| M. SALVAGGIO Tony | Maire de | PONTCARRÉ | |
| Mme TRIOLET Catherine | Maire de | RECLOSES | |
| M. TRONCHE Christian | Maire de | TANCROU | |

-en leur qualité de représentants **des autres communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département, autres que les 5 communes les plus peuplées :**

| | | | |
|--------------------------|----------------------|----------------------|--------|
| M. ALBARELLO Yves | Maire de | CLAYE SOUILLY | |
| M. CHANCLUD Gérard | Maire de | LA CHAPELLE-LA-REINE | |
| M. DEZERT Claude | Adjoint au Maire d' | AVON | |
| Mme DUPONT Corinne | Maire de | MITRY MORY | |
| M. GAUTIER Laurent | Maire de | TOURNAN-EN-BRIE | |
| Mme MAGNE Line | Adjointe au Maire de | MOISSY-CRAMAYEL | |
| M. MARCHANDEAU Christian | Maire d' | ANNET-SUR-MARNE | Excusé |
| M. ONETO Jean-François | Maire d' | OZOIR-LA-FERRIÈRE | |
| M. RIESTER Franck | Maire de | COULOMMIERS | Excusé |

-en leur qualité de représentants des **établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :**

| | | | |
|--------------------------|-----------------------|--|---------|
| M. AUBERT André | Président de la | CC de l'Orée de la Brie | |
| M. BERNARD Jean-Jacques | Vice-Président de la | CC des Deux Fleuves | |
| Mme CHAIN-LARCHÉ Anne | Présidente de la | CC de la Brie des Morin | |
| M. CHARTIER Michel | Président de la | CA de Marne et Gondoire | |
| M. COMMANAY Michel | Président de la | CC de la Brie des Moulins | |
| M. DENORMANDIE Roger | Président de la | CC du Montois | |
| M. FOURNIER Jean-Jacques | Président du | SAN de Sénart | |
| Mme GABET Colette | Présidente de la | CC du Pays de Bière | Excusée |
| M. GASNOS Bernard | Président de la | CA Melun Val de Seine | |
| M. GEOFFROY Guy | Délégué du | SAN de Sénart | |
| M. JACOTIN Bernard | Président de la | CC Avenir et Développement du secteur des Trois Rivières | |
| M. JEGO Yves | Président de la | CC des Deux-Fleuves | Excusé |
| Mme LACROUTE Valérie | Vice-Présidente de la | CC du Pays de Nemours | |
| Mme LEMOINE Patricia | Présidente de la | CC du Pays Créçois | |
| M. LEPY Laurent | Président de la | CC Les Sources de l'Yerres | |
| M. MARION Jean-Jacques | Président de la | CA de Marne et Chantereine | |
| Mme PAPIN Monique | Vice-Présidente de la | CC du Pays de la Goële et du Multien | |
| M. RICART Michel | Président du | SAN de Marne-la-Vallée / Val Maubuée | Excusé |
| M. RIGAULT Bernard | Président de la | CC du Pays de la Goële et du Multien | |
| M. ROGER François | Vice-Président de la | CC de Moret Seine-et-Loing | |
| M. SEPTIERS Patrick | Président de la | CC de Moret Seine-et-Loing | |
| M. VALLETOUX Frédéric | Président de la | CC de Fontainebleau-Avon | Absent |

-en leur qualité de représentants **des syndicats mixtes et des syndicats de communes :**

| | | | |
|-----------------|--------------|--|--|
| M. HOUEL Michel | Président du | SM d'études et de travaux pour l'aménagement et l'entretien du bassin du Grand Morin | |
|-----------------|--------------|--|--|

M. PAVILLON Patrick Délégué du SI d'assainissement de Claye-Souilly, Villeparisis et Mitry-Mory
M. YVROUD Pierre Président du SI des Énergies de Seine-et-Marne

-en leur qualité de représentants **du conseil général de Seine-et-Marne :**

| | | |
|----------------------------|------------------------------|--------|
| M. ÉBLÉ Vincent | Président du Conseil Général | Excusé |
| M. GUERIN Jean-Pierre | Conseiller Général | |
| M. CORNEILLE Bernard | Conseiller Général | |
| M. BACQUE Pierre | Conseiller Général | |
| Mme POTTIEZ-HUSSON Valérie | Conseillère Générale | |

-en leur qualité de représentants **du conseil régional dans la circonscription départementale :**

| | | |
|------------------------|-------------------------------------|--------|
| M. RIHAN-CYPEL Eduardo | Conseiller régional d'Ile de France | Absent |
| M. GUILLEMET Thibaud | Conseiller régional d'Ile de France | Absent |
| M. JEUNEMAITRE Éric | Conseiller régional d'Ile de France | |

Pouvoirs :

M. Jean-François COPÉ, excusé, a donné pouvoir à M. Gérard MILLET
M. Michel RICART, excusé, a donné pouvoir à M. Michel CHARTIER
M. Christian MARCHANDEAU, excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Claude GENIES
M. Franck RIESTER, excusé, a donné pouvoir à M. Yves ALBARELLO
M. Vincent EBLÉ, excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GUERIN
Mme Colette GABET, excusée, a donné pouvoir à Mme Valérie LACROUTE

Assistaient également à la réunion :

M. GOUTEYRON, Secrétaire Général de la Préfecture
M. RONSSIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Fontainebleau
M. HUMBERT, Sous-Préfet de l'arrondissement de Meaux
M. BONNET, Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins
M. MAC KAIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy
M. BENOIST, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL)
Mmes GOARRIN, PETIT, BUTET, CHAMPAGNAC, RAIMONÉ, OLEKSIK, VOLPATTI,
ZOTOFF, M. GUÉRINEAU de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales
M. SOMMIER, Directeur Départemental des Territoires
M. COMPAGNET, de la Direction Départementale des Territoires
M. MORIN, inspecteur de l'éducation nationale adjoint
M. DAHAN, directeur Départemental des Finances Publiques

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Préfet ouvre la séance.

Monsieur Pierre MONZANI tient en préambule à féliciter les services de l'Etat pour la qualité du travail accompli depuis la présentation du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) à la CDCI le 29 avril dernier et remercie également l'ensemble des membres de la commission, en particulier le rapporteur général et le président de l'Union des maires, les communes et leurs groupements pour leurs contributions à la réflexion sur les scénarios d'évolution de la carte intercommunale. Il souhaite une coproduction entre l'Etat et les élus en matière d'intercommunalité afin de faire vivre une intercommunalité efficace.

Après avoir rappelé les obligations fixées par la loi (rattachement des communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, suppression des enclaves et des discontinuités territoriales, constitution d'EPCI d'au moins 5 000 habitants) et précisé que deux autres réunions de la CDCI auront lieu d'ici la fin de l'année afin de finaliser le SDCI , le préfet propose d'adopter une méthode de travail en trois temps pour examiner les points à l'ordre du jour:

- rappeler la liste des EPCI dont le maintien en l'état, proposé par le SDCI, est majoritairement approuvé par les élus et dont la CDCI pourra prendre acte ;
- examiner les propositions du schéma ayant majoritairement été approuvées par les conseils municipaux des communes concernées ;
- enfin, examiner un certain nombre d'amendements prenant en considération les objections formulées lors de la phase de consultation des communes et EPCI concernés. Le préfet rappelle que pour être adoptés, les amendements doivent être approuvés par au moins deux tiers des membres en exercice de cette commission (soit 37 voix au moins sur 55 sans préjudice des pouvoirs donnés par les absents aux membres de leur collège dans la limite d'un pouvoir par membre).

S'agissant des syndicats, le préfet prend acte de l'opposition quasi-unanime à la proposition de leur suppression par transfert de leurs compétences à des EPCI à fiscalité propre.

Dans ces conditions, il propose de ne pas maintenir ces scénarios dans le schéma et de s'en remettre au droit commun. Là où les élus estimeront que des suppressions sont justifiées, ils pourront les mettre en œuvre sans se référer au schéma.

Il propose de ne maintenir dans le schéma que les regroupements très spécifiques qui porteront sur les syndicats d'électrification, puisque la loi l'impose.

S'agissant des syndicats de rivières, les propositions qui ont été faites pourront naturellement être amendées ou abandonnées et renvoyées au droit commun lorsque ces fusions apparaîtront prématurées.

Puis le préfet donne la parole au rapporteur général chargé de présenter les points à l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Claude GENIES tient à remercier les services de l'Etat pour l'aide qu'ils lui ont apportée ainsi que les élus, notamment les deux assesseurs, pour leurs contributions et leur écoute .

Il indique que 412 communes et 144 EPCI ont délibéré au moins une fois sur le SDCI. Au total, 633 délibérations, émanant de 559 collectivités ou groupements ont été reçues et examinées. Il constate qu'un grand nombre d'avis défavorables ne portent pas sur les scénarios proposés mais sur le SDCI dans son ensemble.

Il présente ensuite les trois séries de points à l'ordre du jour :

1) Liste des scénarii proposant le maintien des structures intercommunales existantes, majoritairement approuvés par les communes et EPCI concernés :

| Scénario | Réactions collectivités | Proposition de la CDCI |
|-----------------------------------|---|-----------------------------------|
| Maintien SAN du Val Maubuée | Majoritairement favorables | Maintien SAN Val Maubuée |
| Maintien SAN du Val d'Europe | Favorables | Maintien SAN Val d'Europe |
| Maintien SAN Sénart | Favorables | Maintien du SAN de Sénart |
| Maintien CA Brie Francilienne | Favorables | Maintien CA Brie Francilienne |
| Maintien CA Pays de Meaux | Favorables | Maintien CA Pays de Meaux |
| Maintien CC Pays Fertois | Majoritairement défavorables mais pour des motifs divers : devenir des syndicats scolaires, absence de prise en compte des bassins de vie et isolement/CC Pays de l'Ourcq | Maintien CC Pays Fertois |
| Maintien CC de l'Orée de la Brie | Favorables | Maintien CC Orée de la Brie |
| Maintien CC Vallées et Châteaux | Favorables | Maintien CC Vallées et Châteaux |
| Maintien CC Pays de Bière | Favorables | Maintien CC Pays de Bière |
| Maintien CC Pays de Nemours | Favorables | Maintien CC Pays de Nemours |
| Maintien CC Gâtinais Val de Loing | Favorables | Maintien CC Gâtinais Val de Loing |

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2) Liste des scénarii proposant une évolution des structures actuelles et majoritairement approuvés par les élus (fusions d'EPCI, extensions de périmètre et créations de communautés de communes)

| Scénario | Réactions collectivités | Proposition de la CDCI |
|--|---|--|
| Fusion CC Bassée + CC Montois | Favorables (3 avis défavorables) | Fusion CC Bassée + CC Montois |
| CC Brie Nangissienne + Quiers + Fontains | Favorables (sauf Fontains qui souhaite rester indépendante) | CC Brie Nangissienne + Quiers + Fontains |
| CC Moret Seine et Loing + Dormelles | Favorables | CC Moret Seine et Loing + Dormelles |
| Création CC autour de la Chapelle la Reine | Favorables | Création CC autour de la Chapelle la Reine |

| | | |
|--|---|--|
| Fusion CC Gerbe + CC Provinois + Chalautre la Grande | En majorité favorables mais nette distinction entre CC Provinois et ses 30 communes (favorables) et CC Gerbe et ses 9 communes (défavorables) | Fusion CC Gerbe + CC Provinois + Chalautre la Grande |
| CC Pays Créçois + Couilly Pont aux Dames + Esbly + Montry + Quincy-Voisins | Favorables sauf Quincy-Voisins qui demande son rattachement à la CA Pays de Meaux et Montry au SAN du Val d'Europe | CC Pays Créçois + Couilly Pont aux Dames + Esbly + Montry + Quincy-Voisins |
| CC des Portes Briardes + Tournan | Avis favorables de Ozoir-la-Ferrière, Gretz-Armainvilliers et Lésigny. Défavorables pour Tournan et Férolles-Atilly | CC des Portes Briardes + Tournan |
| Création de la CC des Portes de la Brie | Avis favorables | Création de la CC des Portes de la Brie |

□ Fusion des communautés de communes de la Bassée et du Montois :

Monsieur Roger DE NORMANDIE, Président de la communauté de communes du Montois, indique qu'après concertation, ces deux communautés confirment leur souhait de s'associer.

Avant la mise au vote, Monsieur Serge GOUTEYRON rappelle que le nombre de votants est de 49 (43 présents auquel il convient d'ajouter les 6 pouvoirs donnés par 6 membres absents).

Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité.

□ Extension de la communauté de communes de la Brie Nangissienne à Quiers et Fontains

Le rapporteur général indique que la commune de Fontains a manifesté le souhait de rester indépendante. Or, la loi dispose que le SDCI prévoit la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre d'ici le 31 mai 2013.

Il est procédé au vote : une abstention (celle de Madame DUPONT, maire de Mitry Mory). La proposition est adoptée.

□ Extension de la communauté de communes de Moret Seine et Loing à Dormelles

Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité.

□ Création de la communauté de communes autour de la Chapelle la Reine :

Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité.

□ Fusion des communautés de communes de la Gerbe et du Provinois et extension du nouveau groupement à la commune de Chalautre-la-Grande :

Monsieur Jean-pierre GUERIN excuse tout d'abord l'absence du Président du Conseil Général. Il se félicite de l'accord trouvé sur les précédents scénarios que soutient le Conseil Général. Toutefois, il constate que dans les cas suivants, le consensus n'a pas été atteint :

- fusion des communautés de communes de la Gerbe et du Provinois et extension du nouveau groupement à la commune de Chalautre-la-Grande
- extension de la communauté de communes des Portes Briardes à Tournan-en-Brie
- extension de la communauté de communes du Pays Créçois
- fusion des communautés de communes de la Brie Centrale, de l'Yerres à l'Ancoeur, des Gués de l'Yerres et extension du futur groupement à Courquetaine, Soignolles en Brie et Ozouer le Voulgis
- création de la communauté de communes des Portes de la Brie

Il souhaite que dans ces 5 cas, les collectivités et groupements concernés disposent de davantage de temps pour faire émerger un consensus et en conséquence demande le retrait de ces points de l'ordre du jour et le renvoi de leur examen à une CDCI ultérieure.

Monsieur Jean-Claude GENIES lui répond qu'il est nécessaire de progresser dans l'élaboration du SDCI, et propose de poursuivre l'examen des scénarios ayant suscité l'accord de la majorité des communes.

Madame Patricia LEMOINE, Présidente de la communauté de communes du Pays Créçois, rappelle que si Esbly et Couilly Pont aux Dames ont délibéré en faveur de leur adhésion à la communauté de communes, en revanche Montry et Quincy Voisins ont souhaité rejoindre une autre intercommunalité : le SAN du Val d'Europe pour la première et la communauté d'agglomération du Pays de Meaux pour la seconde. Elle précise que ces deux communes n'hésiteront pas à former un recours contre le SDCI si ce scénario est adopté. Les intégrer contre leur gré risque de troubler les débats au sein de la communauté de communes du Pays Créçois.

Monsieur Bernard CORNEILLE considère qu'en raison de l'opposition de ces deux communes, il est nécessaire de donner davantage de temps à la concertation. De la même manière, s'agissant du projet de création de la communauté de communes des Portes de la Brie, il indique que l'étude engagée par la commune de Le Pin en vue de se rapprocher de la communauté de communes de la Plaine de France, devrait conduire au report de l'examen de ce dossier.

Prenant comme exemple le projet de fusion des communautés de communes de la Brie Centrale, de l'Yerres à l'Ancoeur et des Gués de l'Yerres, qui a fait l'objet d'une proposition alternative (examinée en troisième partie) consistant à ne fusionner que deux communautés de communes, Monsieur Guy GEOFFROY propose d'étudier les propositions au cas par cas en ne rejetant pas de manière globale certains scénarios au motif qu'ils rencontrent quelques oppositions.

Monsieur Yves ALBARELLO rappelle que la commune de Le Pin étudie depuis deux ans un projet de rapprochement avec la communauté de communes de la Plaine de France et qu'il est donc disposé à sortir cette commune du projet de création de la communauté de communes des Portes de la Brie en attendant qu'elle choisisse définitivement son groupement d'accueil. En ce qui concerne Jablines, il se s'oppose pas à ce qu'elle rejoigne à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire dans la mesure où celle-ci a accepté son adhésion. En tout état de cause, il s'oppose au report de l'examen de ce projet de création compte tenu de l'accord de 13 de ses futurs membres.

S'agissant de la communauté de communes du Pays Créçois, Monsieur Michel HOUEL considère que le souhait de Montry de rejoindre le SAN du Val d'Europe n'est pas réalisable notamment pour des raisons fiscales. Quant à Quincy Voisins, son souhait d'adhérer à la communauté d'agglomération du Pays de Meaux se heurte à la volonté de cette dernière qui ne souhaite pas étendre son périmètre.

Madame Valérie POTTIEZ-HUSSON comprend la demande formulée par les communes de Quincy-Voisins et Montry et propose de les exclure du périmètre du projet de création de la communauté de communes.

Monsieur Jacques DROUHIN tient à exprimer les inquiétudes manifestées par la communauté de communes de la Gerbe concernant le projet de fusion avec la communauté de communes du Provinois et souhaite en conséquence que ce scénario soit examiné avec plus de précision.

Monsieur Laurent GAUTIER rappelle qu'il a sollicité un rendez-vous concernant le projet de rattachement de la commune de Tournan en Brie à la communauté de communes des Portes Briardes et propose de reporter à une séance ultérieure l'examen des 5 scénarios cités plus haut.

Monsieur Jean-François ONETO indique que la communauté de communes des Portes Briardes est prête à accueillir la commune de Tournan en Brie mais rappelle d'une part que celle-ci a mis fin en 2008 à une étude engagée en 2007 en vue d'un rapprochement avec les communes de Gretz-Armainvilliers et Ozoir la Ferrière et d'autre part que la communauté de communes du Val Bréon ne souhaite pas accueillir cette commune. Dans ces conditions, il considère que la CDCI dispose de tous les éléments d'information pour statuer sur ce scénario.

Monsieur Jean-Jacques FOURNIER demande de sortir la commune de Le Pin du projet de création de la communauté de communes des Portes de la Brie.

Monsieur Jean-Jacques BERNARD rappelle que même si la communauté de communes de la Gerbe ne comporte que 9 communes, l'opposition de tous ses membres à sa fusion avec celle du Provinois, qui en compte 30, doit être prise en considération.

Monsieur Bernard CORNEILLE propose de retirer la commune de Le Pin du périmètre du projet de création de la communauté de communes des Portes de la Brie afin de lui laisser le temps de la réflexion pour se déterminer.

Monsieur le préfet rappelle son attachement au processus de coproduction qui ne saurait se réduire à la recherche du consensus. Il indique que le fait d'avoir programmé trois réunions de la CDCI démontre la volonté de l'Etat et des élus de progresser par étapes vers l'élaboration conjointe du SDCI. Il n'est en conséquence pas possible de modifier l'ordre du jour de la CDCI. Toutefois, les membres de la CDCI peuvent refuser de voter au cas par cas les scénarios qui leur sont soumis, ce qui entraîne un report de fait de leur examen.

Il est procédé au vote concernant le maintien de l'examen du scénario de fusion concernant les communautés de communes de la Gerbe et du Provinois et son élargissement à la commune de Chalautre la Grande. Le vote ne porte pas sur un amendement qui, pour être adopté, nécessite de recueillir l'accord des 2/3 des membres de la CDCI. Un avis simple est donc requis. Le scénario recueille 27 voix contre, en tenant compte des pouvoirs dont disposent les votants, ainsi que 3 abstentions et 19 voix pour. Les avis défavorables étant majoritaires, l'examen de ce scénario est donc reporté à une date ultérieure.

- Elargissement de la communauté de communes du Pays Créçois aux communes de Couilly Pont aux Dames, Esbly, Montry, Quincy-Voisins

Le rapporteur général invite les membres de la CDCI à donner leur avis sur ce scénario au regard notamment des interventions de Mesdames LEMOINE et POTTIEZ-HUSSON. Il rappelle que la communauté d'agglomération du Pays de Meaux et le SAN du Val d'Europe ne souhaitent pas intégrer respectivement les communes de Quincy Voisins et Montry.

Il est procédé à la mise au vote : 25 votes pour, 21 votes contre, 3 abstentions. Les avis sont majoritairement favorables.

Madame Anne CHAIN LARCHE souhaite connaître les modalités de vote et demande que les voix soient comptées avec précision.

Monsieur le préfet rappelle que la CDCI a un pouvoir d'amendement à la majorité des 2/3 de ses membres sur les propositions figurant dans le schéma et un pouvoir d'avis à la majorité simple dans les autres cas.

- Elargissement de la communauté de communes des Portes Briardes à Tournan-en-Brie :

Monsieur Tony SALVAGGIO propose de surseoir à statuer sur l'extension de la communauté de communes des Portes Briardes en raison de l'audience demandée par le maire de Tournan en Brie au préfet.

En accord avec le rapporteur général, le préfet décide de reporter à une date ultérieure l'examen de ce scénario.

Madame Valérie POTTIEZ-HUSSON indique ne pas avoir eu connaissance de courriers attestant de l'opposition de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux à l'intégration de Quincy Voisins et de l'impossibilité pour Montry de rejoindre le SAN du Val d'Europe.

Monsieur Pierre BACQUE s'interroge sur les modalités de report de l'examen d'un dossier à une date ultérieure.

Monsieur Jean-Claude GENIES précise que le report de l'examen du projet d'extension de la communauté de communes des Portes Briardes à la commune de Tournan en Brie est proposé à la demande d'un de ses assesseurs.

Madame Monique PAPIN indique que le maire de Montry lui a demandé de voter contre son intégration à la communauté de communes du Pays Créçois en raison du projet d'intérêt général qui l'associe au SAN du Val d'Europe.

Monsieur Jean-Pierre GUERIN s'interroge également sur les modalités de vote au sein de la CDCI.

Monsieur le préfet rappelle que les amendements aux propositions présentées en CDCI doivent être adoptés à la majorité des 2/3 de ses membres pour être intégrés au SDCI. Il est procédé à un vote à la majorité simple dans les autres cas (adoption d'une proposition, report). Monsieur le préfet indique également que si Monsieur Jean-Pierre GUERIN le souhaite, il peut être procédé à un vote.

En conséquence, le projet d'extension de la communauté de communes des Portes Briardes à la commune de Tournan en Brie est retiré de l'ordre du jour.

□ Projet de création de la communauté de communes des Portes de la Brie :

La CDCI propose un amendement consistant à retirer la commune de Le Pin du périmètre de ce projet de création de la communauté de communes.

Il est procédé au vote : cet amendement recueille l'unanimité des voix.

3) Liste des amendements proposés pour tenir compte des avis émis par les collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale concernés

| Scénario | Réactions collectivités | Proposition de la CDCI |
|---|--|---|
| Fusion de la CC de la Brie Boisée (après retrait de Pontcarré et Ferrières) avec la CC des Sources de l'Yerres et la CC du Val Bréon + Mortcerf | Avis majoritairement défavorables des CC concernées et de leurs communes membres. | <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la CC de la Brie Boisée - Maintien de la CC des Sources de l'Yerres - Adhésion de Mortcerf à la CC du Val Bréon - Adhésion de Bussy-Saint-Georges, Jablines et Montevrain à la CA de Marne et Gondoire |
| Fusion CC Brie des Moulins + Brie des Templiers + CC du Secteur des 3 rivières | Avis majoritairement défavorables mais favorables à une fusion limitée aux CC de la Brie des Templiers et de la CC du Secteur des 3 rivières | <ul style="list-style-type: none"> - Fusion de la CC du secteur des 3 rivières et de la CC de la Brie des Templiers - Maintien de la CC de la Brie des Moulins |
| Fusion CC Brie des Morin + CC Cœur de Brie | Globalement défavorables | - Maintien des 2 CC dans leur périmètre actuel |
| Fusion de la CC des Monts de la Goële et de la CC du Pays de l'Ourcq | Défavorables | - Maintien des 2 CC dans leur périmètre actuel |
| Fusion CC Brie Centrale + CC Yerres à l'Ancoeur + CC des Gués de l'Yerres + Courquetaine + Soignolles + Ozouer-le-Voulgis | Avis majoritairement défavorables | <ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de Soignolles, Courquetaine et Ozouer le Voulgis à la CC des Gués de l'Yerres - Fusion de la CC de la Brie Centrale et de la CC de l'Yerres à l'Ancoeur |
| CC Bocage (sauf Dormelles) + CC Deux Fleuves + 6 communes isolées | Défavorables | <ul style="list-style-type: none"> - Extension CC Bocage aux 6 communes isolées après retrait de Dormelles - Maintien périmètre CC Deux Fleuves |

| | | |
|---|---|--|
| Fusion de la CC de Fontainebleau Avon + CC des Pays de Seine + CC entre Seine et Forêts + Recloses + Bourron Marlotte | Majoritairement défavorables à l'exception de Bourron-Marlotte et Recloses qui approuvent l'adhésion à la CC Fontainebleau Avon | - Maintien de la CC des Pays de Seine - Maintien de la CC Entre Seine et Forêts - Adhésion de Bourron Marlotte et de Recloses à la CC de Fontainebleau-Avon |
|---|---|--|

- Maintien de la communauté de communes de la Brie Boisée ; maintien de la communauté de communes des sources de l'Yerres ; adhésion de Mortcerf à la communauté de communes du Val Bréon ; adhésion de Bussy-Saint-Georges, Jablines et Montevrain à la CA de Marne et Gondoire

La commune de Mortcerf a donné un avis favorable au projet de SDCI (fusion de la communauté de communes de la Brie Boisée après retrait de Pontcarré et Ferrières avec les communautés de communes des Sources de l'Yerres et du Val Bréon et élargissement du futur groupement à Mortcerf) par délibération du 12 juillet 2011.

Il est procédé au vote :ces quatre amendements recueillent l'unanimité des voix.

- Fusion des communautés de communes du secteur des 3 rivières et de la Brie des Templiers ; maintien de la communauté de communes de la Brie des Moulins ;

Monsieur Bernard JACOTIN, président de la communauté de communes du Secteur des Trois Rivières, est favorable à la fusion avec la communauté de communes de la Brie des Templiers.

Monsieur Michel COMMANAY, président de la communauté de communes de la Brie des Moulins est également favorable au maintien de son périmètre.

Il est procédé au vote :ces deux amendements recueillent l'unanimité des voix.

- Maintien des communautés de communes de la Brie des Morin et du Cœur de la Brie dans leur périmètre actuel

Madame Anne CHAIN-LARCHE est favorable à cet amendement : ces deux intercommunalités sont récentes, dotées de fiscalités différentes et ont conclu séparément des contrats locaux d'aménagement intercommunaux.

Il est procédé au vote : cet amendement recueille l'unanimité des voix.

- Maintien des communautés de communes des Monts de la Goële et du Pays de l'Ourcq dans leur périmètre actuel

Il est procédé au vote : cet amendement recueille l'unanimité des voix.

- Adhésion de Soignolles, Courquetaine et Ozouer le Voulgis à la communauté de communes des Gués de l'Yerres ; fusion des communautés de communes de la Brie Centrale et de l'Yerres à l'Ancoeur

Monsieur Jean-Claude GENIES précise qu'il a rencontré Messieurs Pierre CUYPERS et Bernard FRISINGHELLI qui lui ont fait part de leur avis plutôt favorable concernant le projet de fusion des communautés de communes de la Brie Centrale et de l'Yerres à l'Ancoeur mais qu'ils souhaitent une réunion de concertation complémentaire.

Monsieur Guy GEOFFROY précise que ces propositions tiennent compte des avis majoritairement défavorables émis par les collectivités concernées. S'il lui paraît possible d'envisager l'extension de la communauté de communes des Gués de l'Yerres compte tenu de l'accord exprimé par la majorité des maires concernés, en revanche il prend acte que la proposition de fusion des communautés de communes de la Brie Centrale et de l'Yerres à l'Ancoeur peut nécessiter encore de la concertation. Il renouvelle son souhait d'un examen au cas par cas de chacun des amendements.

Monsieur Jean-Pierre GUERIN propose en conséquence de voter sur le premier amendement et de reporter l'examen du projet de fusion des communautés de communes de la Brie Centrale et de l'Yerres à l'Ancoeur.

Monsieur Laurent GAUTIER s'interroge sur la pertinence de l'adhésion de Soignolles en Brie à la communauté de communes des Gués de l'Yerres au regard des réserves que celle-ci a émises quant à cette extension de périmètre dans sa délibération du 11 juillet 2011.

Monsieur Guy GEOFFROY précise que Soignolles en Brie travaille déjà au sein de structures intercommunales, notamment en matière d'eau, avec des communes membres de la communauté de communes des Gués de l'Yerres (comme Solers). Il indique que le président de la communauté de communes des Gués de l'Yerres et Soignolles en Brie sont favorables à se rapprochement.

Il est procédé au vote sur le premier amendement : adopté à l'unanimité.

Il est procédé au vote sur le deuxième amendement : le report est adopté à l'unanimité.

- Extension de la communauté de communes du Bocage aux six communes isolées après retrait de Dormelles ; maintien du périmètre de la communauté de communes des deux Fleuves

Les deux communautés de communes du Bocage et des Deux Fleuves sont favorables à ses amendements.

Il est procédé au vote : ces deux amendements sont adoptés à l'unanimité.

- Maintien de la communauté de communes des Pays de Seine ; maintien de la communauté de communes Entre Seine et Forêts ; adhésion de Bourron Marlotte et de Recloses à la communauté de communes de Fontainebleau-Avon

Monsieur Claude DEZERT, vice-président de la communauté de communes de Fontainebleau-Avon, se montre favorable à l'adhésion des communes de Bourron –Marlotte et de Recloses au groupement tout en demandant que soit prise en considération la vocation de son périmètre à s'étendre aux autres communautés membres du SMEP.

Monsieur le préfet rappelle que son souhait de parvenir à une carte intercommunale optimale n'exclut pas la possibilité d'opérer par la suite des regroupements entre communautés qui le demanderaient.

Madame Catherine TRIOLET indique que si elle comprend les arguments développés par Monsieur Claude DEZERT, il convient dans une première étape d'accueillir les communes de Bourron –Marlotte et de Recloses avant d'envisager d'autres extensions de périmètre.

Monsieur Gérard CHANCLUD indique que l'extension du périmètre de la communauté de communes de Fontainebleau-Avon ne préjuge pas des discussions qui pourront par la suite s'engager avec les communautés avoisinantes.

Il est procédé au vote : une abstention pour chacun des trois amendements qui sont ainsi adoptés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Claude GENIES redonne la parole à Monsieur le préfet qui indique que la date de la deuxième réunion de la CDCI relative à l'examen des propositions reportées sera fixée prochainement.

Monsieur Michel HOUEL remercie les participants et les services de l'Etat pour la qualité du travail accompli qui permettra de couvrir, grâce aux propositions adoptées, 75% du territoire.

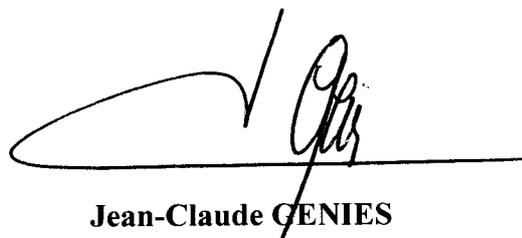
La séance est levée à 16H45.

Le préfet



Pierre Monzani

Le Rapporteur Général



Jean-Claude GENIES